COMMUNE DE
Vendenheim

ARRÊTÉ

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 151/2026 DU 12 OCTOBRE 2026 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

157/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VENDENHEIM,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal n° 151/2026 du 12 octobre 2026 portant réglementation de la circulation et occupation du domaine public sur le chemin du Ruisseau à Vendenheim, dans le cadre des travaux du futur lotissement «Muehlbaechel» ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser également la Sté PONTIGGIA à circuler sur le chemin du Ruisseau dans le cadre de ses interventions liées aux travaux ;

CONSIDERANT que pour permettre à la Sté ADAM TP de réaliser ces travaux, il s'avérerait nécessaire, d'interdire toutes circulations Chemin du Ruisseau.

Arrête :

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté municipal n° 151/2026 du 12 octobre 2026 est complété comme suit :

« **À compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2026 inclus**, la circulation demeure interdite à tous les véhicules sur le chemin du Ruisseau, à l'exception des véhicules de chantier de la Sté ADAM TP et de la Sté PONTIGGIA dans le cadre de la réalisation des travaux du futur lotissement «Muehlbaechel».

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 151/2026 du 12 octobre 2026 demeurent inchangées.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié conformément aux usages locaux.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les règles en vigueur.

Article 5 – La commune de Vendenheim, la Sté ADAM TP, la Sté PONTIGGIA, la Police Municipale et les services de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté est adressée à :
- l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Gendarmerie du Bas-Rhin ; Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim ;
- SDIS ;
- Sté ADAM TP- Sté PONTIGGIA ;
- Archives de la Mairie.

Vendenheim, le 22 octobre 2026

MAIRIE DE VENDENHEIM * BAS-RHIN *

Le Maire,
Par délégation :

Cyril REB
Directeur du Service Technique

Mairie de Vendenheim
12, rue Jean Holweg
67550 VENDENHEIM

Téléphone : +33 (0)3 88 69 40 20
Courriel : mairie@vendenheim.fr
Site internet : www.vendenheim.fr